



➔ WWW.SOPHIANET.COM - 03/10/2005



1) Pascale Pontet, de la CCI à Céramic Créa (03/10/2005)

Depuis la loi Dutreil, il est possible de créer une société en un jour avec un euro. Mais sur le terrain, qu'en est-il aujourd'hui ? Pascale Pontet a fait le pas. Elle raconte.



"J'ai voulu que m'a passion soit plus présente dans ma vie"

"J'ai commencé ma carrière en tant qu'assistante commerciale pour un tour opérateur. Ce qui n'a rien avoir avec la décoration céramique ! Quelques années plus tard, j'ai travaillé pour une agence événementielle monégasque avant de rejoindre la Maison des entreprises de la CCI puis le service marketing de l'aéroport de Nice".

Parallèlement à mon activité professionnelle, j'ai toujours eu un hobby qui est celui du modelage, de la poterie. Un jour, j'ai voulu que cette passion soit plus présente dans ma vie. J'ai alors cherché à suivre des cours. Cependant j'ai constaté que les horaires n'étaient pas adaptés aux personnes qui travaillent. Dans la majorité des cas, les cours n'avaient lieu qu'un seul jour par semaine et à un seul créneau horaire, ce qui laisse peu de choix. C'est à partir de ce constat là que le concept de Céramic Créa est né. Je me suis alors dirigée vers l'école des Beaux Arts de Vallauris, qui proposait une formation d'un an. Pour cela, j'ai dû demander un CIF (congé individuel de formation) à mon employeur, qui l'a accepté. Parallèlement, j'ai fait un bilan de compétence qui m'a confirmé dans mon choix. "

"A partir de là, j'ai pu monter mon dossier FONGECIF. Il a été toutefois refusé une première fois. J'ai donc fait appel, j'ai complété mon dossier, et la deuxième fois fut la bonne. Un an après j'ai obtenu mon diplôme des Arts du Feu de l'école des Beaux Arts de Vallauris. J'ai demandé à la Chambre de commerce et d'industrie un congé de création d'entreprise pour poursuivre mon projet, ce qu'elle m'a accordé pour 3 ans".

Un nouveau concept de création pour tous

"L'étape suivante a consisté à créer mon entreprise, trouver un local et faire connaître mon nouveau concept de création pour tous. J'ai donc participé à un stage de création d'entreprise de cinq jours. Cela n'a toutefois pas été suffisant. Créer son entreprise c'est un vrai parcours du combattant. Je n'ai eu aucune aide, il n'y a pas de suivi, et on a souvent l'impression de se retrouver seule. J'ai environ mis quatre mois pour monter tout mon dossier. La société Céramic Créa a été officiellement créée le 30 juin dernier".

"Céramic Créa est un nouveau concept d'atelier spécialisé dans la décoration céramique. Je propose en effet une activité de loisirs créatifs, qui peut aussi bien se pratiquer dans notre atelier, mais également chez les clients, dans le cadre de collectivités locales ou d'entreprises. Les clients choisissent et décorent eux-mêmes les pièces : arts de la table, décoration d'intérieure, luminaire, objets et figurines pour enfants, etc... De mon côté j'encadre l'activité, je réalise l'émaillage et la cuisson des pièces. Enfin, je peux également réaliser les pièces à la demande."

Cette activité peut être réalisée soit de manière individuelle ou en groupe, en journée ou en soirée, pour un anniversaire ou un enterrement de vie de jeune fille, pour pratiquer une activité artistique ou simplement passer un véritable moment de détente. Un nouveau concept que je teste en participant au salon des loisirs créatifs à Nice, du 29 septembre au 2 octobre et au salon des comités d'entreprise qui a lieu une semaine après."

Contacts : Céramic Créa, 94 bd Beau Rivage Prolongé, Antibes / Tel : 04 89 75 12 68 / E-mail info@ceramic-crea.com / Site Internet : www.ceramic-crea.com

